

SLGRI – Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

**Réunion du Comité de Pilotage SLGRI
Salle Jean Moulin – Préfecture du Finistère
3 avril 2017**

Plan de la présentation

- I – Synthèse du diagnostic territorial initial de la SLGRI
- II – Présentation de la partie fluviale de la SLGRI du TRI « Quimper – Littoral Sud Finistère »

I – Synthèse du diagnostic territorial initial

- **Le diagnostic territorial initial de la SLGRI a permis de dégager les conclusions suivantes au sujet du territoire :**
 - **Typologie des crues :** crues d'hiver lentes générées par de longs épisodes pluvieux peu intenses provoquant une saturation des sols. Un épisode pluvieux intense déclenche la crue au sens strict.
 - **Historique des crues :** nombreuses données disponibles depuis la crue de 1925. 16 crues significatives recensées depuis 1974 avec des crues majeures en 1974, 1995 et 2000.
 - **Influence de la marée** limitée dans le centre-ville.
 - **Connaissances hydrologiques et hydrauliques nombreuses :** études liées au PPRI, études EGIS – Eau réalisées dans le cadre de l'Etude Globale Comparative, études associées à l'EPRI.
 - **Connaissances des enjeux :** base de données réalisée en 2012 par le SIVALODET, analyse des enjeux réalisée lors de l'EPRI et réalisation en 2017 de diagnostics de vulnérabilité de l'habitat et des commerces prolongeant une étude de vulnérabilité menée en 2013 par l'Université de Montpellier.
 - La base de données « enjeux » du SIVALODET a aussi été exploitée par EGIS – Eau.

I – Synthèse du diagnostic territorial initial

- L'exposition importante du territoire au risque inondation a fait qu'une stratégie de gestion du risque inondation a déjà été initiée bien avant que ce dernier ne soit classé en TRI :
 - Cette stratégie est portée par les **Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)** successivement mis en place sur le bassin versant de l'Odette depuis 2004.
 - Aujourd'hui, la stratégie de lutte contre les inondations est appliquée via le **PAPI II du bassin versant de l'Odette** jusqu'en 2018.
 - Le PAPI II d'intention actuel sera remplacé par un **PAPI de travaux de 3^{ème} génération** à compter de 2018.
 - Ce dernier constituera le **prolongement opérationnel naturel de la présente SLGRI** pour sa partie fluviale.

II – Présentation de la Stratégie Locale de la sous-partie fluviale du TRI

- La SLGRI de la sous-partie fluviale du TRI « Quimper – Littoral Sud Finistère » est organisée en 6 parties :
 - Il s'agit des **6 objectifs du PGRI Loire-Bretagne** ;
 - Dans chaque partie / objectif, plusieurs axes stratégiques sont formulés, ceux-ci faisant référence aux **dispositions du PGRI**.

II – Présentation de la Stratégie Locale de la sous-partie fluviale du TRI

- Les acteurs suivants seront mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la SLGRI :
 - SIVALODET
 - MPTS (Mission Prévention, Tranquillité et Sécurité)
 - DDU
 - DDV
- Par ailleurs, les actions de la SLGRI sont / seront portées par les documents suivants :
 - PAPI Odet II et III
 - PCS
 - DICRIM
 - PLU
 - SCoT
 - SDAGE
 - SAGE

II – Présentation de la Stratégie Locale de la sous-partie fluviale du TRI

- **Objectif n°1 : préserver les capacités d'écoulement des crues :**
 - **1.1 Favoriser le stockage naturel des eaux :**
 - **Axe élémentaire à développer dans la stratégie locale car correspond aux méthodes douces de lutte contre les inondations.**
 - **Cet axe stratégique doit s'appuyer sur les Atlas des Zones Inondables.**
 - **L'entretien des cours d'eau et le retalutage doivent être poursuivis et renforcés en suivant les préconisations du SAGE de l'Odette et du SDAGE 2016-2021.**

 - **1.2 Accroître le stockage naturel en période de crue : gestion des digues existantes et mise en place d'ouvrages de ralentissement dynamique en amont des enjeux protégés (centre-ville de Quimper) :**
 - **Aucune nouvelle construction de digues n'est envisagée à l'heure actuelle à proximité immédiate des zones urbanisées pérennisées.**
 - **Cet accroissement du stockage est prévu par la construction d'ouvrages ralentisseurs de crues en amont de Quimper.**
 - **Ces ouvrages compléteront les méthodes douces d'accroissement du stockage des écoulements, insuffisantes à elles-seules pour tamponner les crues majeures.**

II – Présentation de la Stratégie Locale de la sous-partie fluviale du TRI

- **Objectif n°2 : planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque :**
 - **2.1 Maîtriser et contrôler l'urbanisation :**
 - Pour éviter l'accroissement du risque, l'urbanisation doit **être maîtrisée, préserver** les zones où le risque est fort et rendre les constructions présentes en zones inondables les plus **résilientes et adaptées au risque** que possible.
 - A ce titre, une hiérarchie prescriptive dans les « **zones potentiellement dangereuses** » sera définie et des indicateurs de suivi créés (via le nombre de **permis de construire** délivrés et le suivi de l'**évolution de la vulnérabilité**).
 - Enfin, un **contrôle** et / ou un **accompagnement** des porteurs de nouveaux projets sera mis en place.
 - En cas de **révision globale du PPRI**, il conviendra d'y **intégrer les données les plus récentes** en lien avec le scénario de référence (Q100) : modèle d'EGIS – Eau avec Heau inférieure de 30 cm.
 - **2.2 Réduire l'exposition des populations les plus sensibles au risque inondation :**
 - L'action principale à mener sur le territoire sera de **transférer hors zones inondables les enjeux sensibles** comme la «Maison de la Petite Enfance» et la « Crèche Arche de Noé » et d'**accompagner les porteurs de projets**.

II – Présentation de la Stratégie Locale de la sous-partie fluviale du TRI

- **Objectif n°2 : planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque :**
 - **2.3 Maintenir la vigilance et le suivi des dispositifs d'endiguement :**
 - Les digues de l'**Hippodrome** et du **chemin du Halage** sont actuellement bien suivies et bien entretenues. Il conviendra néanmoins de les étudier au regard des **nouveaux décrets** et des **nouvelles autorisations** en vigueur (**décret n°2015-526 du 12 mai 2015**, notamment)
 - **2.4 Rendre compatible le projet de rénovation du quartier de la gare avec la réduction du risque :**
 - Le **projet de rénovation du quartier de la gare** s'appuiera tout d'abord sur les mesures de protection existantes de la zone de l'Hippodrome et de la gare SNCF.
 - Le projet devra intégrer un certain nombre de mesures favorisant la **résilience du quartier pour améliorer la situation par rapport à l'existant**, telles que :
 - La réduction de la surface de plancher inondable ;
 - La construction de bâtiments sur pilotis ;
 - L'implantation d'activités tertiaires moins vulnérables aux inondations.

II – Présentation de la Stratégie Locale de la sous-partie fluviale du TRI

- **Objectif 3 : réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable :**
 - **3.1 Prioriser la réduction de la vulnérabilité :**
 - L'accent sera mis en premier lieu sur la réduction de la vulnérabilité dans les **habitats et les commerces**. Ainsi, des **diagnostics personnalisés de vulnérabilité** seront réalisés par la MPTS en 2017 chez les particuliers et les commerçants le désirant.
 - Une seconde phase de réduction de la vulnérabilité portant sur les **services publics** sera réalisée ultérieurement.
 - **3.2 Favoriser la réduction de la vulnérabilité intrinsèque des personnes et des biens :**
 - **Cet axe stratégique sera porté par la MPTS via la réalisation de diagnostics de vulnérabilité. Ceux-ci seront suivis d'un accompagnement des propriétaires le désirant pour les aider à mettre en œuvre les mesures structurelles et organisationnelles d'adaptation et de protection.**
 - La possibilité d'une **aide au financement** des travaux de réduction de vulnérabilité est envisagée (aide de l'Etat possible si ceux-ci sont rendus obligatoires par le PPRI).
 - Par ailleurs, les **actions de communication** associées aux mesures de réduction de la vulnérabilité seront développées via un réseau de « **maisons résilientes** »

II – Présentation de la Stratégie Locale de la sous-partie fluviale du TRI

- 3.3 Réduire la vulnérabilité des services qui gèrent la crise et le retour à la normale :
 - Un grand nombre d'actions visant à améliorer l'existant et à étoffer le dispositif actuel de réduction de la vulnérabilité sera mis en place par la MPTS. Les actions suivantes sont envisagées :
 - Identifier les **services utiles à la gestion de crise** ou nécessaires à la satisfaction des **besoins prioritaires** et réalisation de leur diagnostic de vulnérabilité ;
 - Promouvoir les **Plans de Continuité d'Activité** au sein de ces services ;
 - Intégrer au PCS les Plans Particuliers de Mise en Sécurité des Etablissements Recevant du Public de catégorie 1 à 4 ;
 - Mettre à jour et formaliser davantage la **phase de retour à la normale** (nettoyage, etc...) dans le cadre de la **révision du PCS** ;
 - Tenir compte de la problématique « **défaillance des réseaux** » dans l'organisation du Poste de Commandement Communal en identifiant des solutions opérationnelles et envisager l'hypothèse de l'installation du PCC à la Maison des Services Publics ;
 - **Compiler les informations concernant la vulnérabilité et la résilience des réseaux sensibles** ;
 - Affiner l'identification des **services utiles à un retour à la normale** rapide et réalisation de leurs diagnostics de vulnérabilité ;
 - Optimiser les **procédures communales de retour à la normale** dans le cadre de la révision du PCS ;
 - **Accompagner la SNCF dans l'élaboration de son PCA** et intégrer les gestionnaires de la gare dans l'organisation communale de gestion de crise ;
 - Intégrer le projet de **constitution d'une réserve citoyenne** dans la gestion des inondations (crise et après-crise).

II – Présentation de la Stratégie Locale de la sous-partie fluviale du TRI

- **Objectif n°4 : intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale :**
 - **4.1 Poursuivre l'étude globale comparative : mise en place de ralentisseurs de crues en amont de Quimper pour une protection du centre-ville contre les crues cinquantennales :**
 - La stratégie consistera ici à poursuivre l'étude globale comparative des crues avec l'implantation de 4 ouvrages de ralentissement dynamique. Ces ouvrages ayant pour but de stocker de l'eau dans les vallées en amont de Quimper compléteront les dispositifs de protection rapprochée dans Quimper (Hippodrome et Halage) et les mesures douces mises en place sur l'ensemble du BV.
 - **4.2 Prévoir l'étude de dangers des systèmes de protection contre les inondations :**
 - Des mesures et des dispositions adaptées au dépassement des systèmes de protection seront prises en compte via une étude de dangers. Ces études seront à faire pour les 4 ouvrages de ralentissement dynamique des crues conformément aux dispositions légales.

II – Présentation de la Stratégie Locale de la sous-partie fluviale du TRI

- **Objectif n°4 : intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale :**
 - **4.3 Assurer une cohérence dans la maîtrise d'ouvrage et la gestion des systèmes de protection : étude du transfert de la compétence GEMAPI :**
 - **La GEMAPI sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2018 avec un transfert automatique des compétences GEMA et PI vers Quimper Bretagne Occidentale (QBO).**
 - **Une étude est lancée pour déterminer les conséquences de ce transfert de compétences vers QBO et pour étudier les possibilités de transfert / délégation de la GEMA et de la PI vers le SIVALODET.**
 - **L'approche globale et la cohérence de la maîtrise d'ouvrage sera garantie par le fait que les 4 ouvrages ralentisseurs de crues seront construits par un unique MO (QBO ou SIVALODET).**
 - **L'un des ouvrages étant mixte et construit au niveau d'une route départementale (ODE_2M), des discussions seront à engager avec le CD 29 pour définir les rôles de chacun en phase travaux et post-travaux via un éventuel conventionnement.**

II – Présentation de la Stratégie Locale de la sous-partie fluviale du TRI

- **Objectif n°5 : améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation :**
 - **5.1 Poursuivre et renforcer les dispositions du SDAGE et du SAGE de l'Odette :**
 - Cet axe sera mis en œuvre par l'application des dispositions du SAGE de l'Odette approuvé le 20 février 2017.
 - **5.2 Mettre à jour les différents documents de prévention du risque inondation portés par la MPTS :**
 - Cette mise à jour des différents documents de gestion de la prévention du risque inondation sera menée par la MPTS. Les actions suivantes devront être menées :
 - Mettre à jour le **DICRIM** une fois le DDRM lui-même mis à jour, le **PCS** et les diffuser auprès de la population ;
 - **Promouvoir la nouvelle version du site Internet « Vigicrues » via le DICRIM mis à jour ;**
 - Mettre à jour la **plaquette « Info-crues » ;**
 - Mettre à jour et optimiser la **cartographie interactive du risque d'inondation ;**
 - Optimiser le **site Internet** de la Ville de Quimper et réfléchir à l'utilisation des **réseaux sociaux** pour l'information des populations dans le cadre de la gestion de crise ;
 - Etudier l'intégration des communes de Guengat et d'Ergué-Gabéric au dispositif « Info-crues » ;
 - Etudier l'opportunité de **développer des PCS coordonnés à l'échelle du PPRI** entre les différentes communes concernées par le risque inondation.

II – Présentation de la Stratégie Locale de la sous-partie fluviale du TRI

■ Objectif n°5 : améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation :

- 5.3 Promouvoir les Plans Familiaux de Mise en Sécurité :
 - Les **PFMS** devront être promus lors de la réalisation des **diagnostics de vulnérabilité** menés par la MPTS. Une aide sera apportée dans leur élaboration.
 - Ces derniers seront également promus à travers le **DICRIM** mis à jour de la ville.
 - Ils seront aussi intégrés au **site Internet de la ville**.

- 5.4 Renforcer la communication à destination des acteurs économiques :
 - Un travail sera à mener auprès des **acteurs économiques** pour améliorer les actions de communication qui leur sont destinées. Les actions à mener seront les suivantes :
 - La **mise en réseau des acteurs économiques** et leur implication dans la prévention des inondations ;
 - La **sensibilisation des commerçants** au risque d'inondation par la réalisation de **diagnostics de vulnérabilité** de leurs biens ;
 - La promotion des **Plans de Continuité d'Activité** et l'accompagnement dans leur élaboration;
 - La réalisation d'une étude sur le **fonctionnement du régime assurantiel** des activités économiques exposées et la communication des conclusions aux acteurs économiques.

II – Présentation de la Stratégie Locale de la sous-partie fluviale du TRI

- **Objectif n°6 : se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale :**
 - **6.1 Affiner le système de prévision des crues :**
 - **Deux axes seront à approfondir en lien avec cette disposition stratégique:**
 - **Le passage d'une prévision des hauteurs d'eau à une **prévision des enveloppes de crues** et la mise en place d'annonces spécifiques pour des publics spécifiques.**
 - **Les **données SIG des enveloppes de crue** fournies par l'Etat serviront de base à ce travail.**
 - **Une **révision du modèle de prévision des crues** sera à engager une fois les ouvrages de ralentissement dynamique construits.**

II – Présentation de la Stratégie Locale de la sous-partie fluviale du TRI

- **Objectif n°6 : se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale**
 - **6.2 Optimiser les outils de mise en sécurité des populations et la continuité des services utiles à la gestion de crise / post-crise :**
 - **Il est également prévu que la MPTS mette l'accent sur la mise en sécurité de la population et la continuité des services utiles à la gestion de crise et du retour à la normale via différentes actions concrètes :**
 - Optimisation des **procédures de mise en sécurité** des populations dans le cadre de la révision du PCS (évacuation et hébergement) ;
 - **Implication des services sociaux** dans les procédures de gestion de crise pour assurer la prise en charge des publics vulnérables ;
 - Réalisation d'un **recensement réactualisé des personnes vulnérables** qui sont exposées au risque inondation ;
 - Réflexion sur la création d'une **Réserve Communale de Sécurité Civile** ;
 - Identification de mesures de mise en sécurité des personnes résidant dans les **zones protégées par des digues** ;
 - **Amélioration du système d'alerte « Info-crues »** et poursuite des campagnes régulières de promotion de l'outil ;
 - Réflexion sur la mise à disposition de l'outil aux communes de QBO exposées au risque d'inondation ;
 - Vérifier l'existence des **Plans de Continuité d'Activité (PCA)** auprès des différents secteurs à enjeux identifiés.

II – Présentation de la Stratégie Locale de la sous-partie fluviale du TRI

- **Objectif n°6 : se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale :**
 - **6.3 Affiner le processus de retour d'expérience post-inondations :**
 - Le processus de **retour d'expérience** sera à formaliser davantage en y incluant un maximum d'acteurs concernés par la **gestion de crise et le retour à la normale**. Le volet « retours d'expérience » sera à intégrer au **PCS** lors de sa révision qui doit être achevée en juin 2018.
 - Afin de recueillir des données post-crués, une véritable procédure relative à la **réalisation des relevés de hauteurs d'eau** lors d'évènements exceptionnels sera à élaborer.

II – Présentation de la Stratégie Locale de la sous-partie fluviale du TRI

■ Objectif n°6 : se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale :

- **6.4 Améliorer la connaissance au sujet de la vulnérabilité du patrimoine historique / culturel et des établissements hospitaliers / médico-sociaux :**
 - **Certains types de bâtiment sont mal connus du point de vue de la vulnérabilité. C'est notamment le cas des bâtiments liés au patrimoine culturel / historique et des établissements hospitaliers / médico-sociaux. Pour remédier à cette lacune, plusieurs actions sont envisagées :**
 - Renforcer les liens avec les **services spécifiques** ;
 - **Recenser les bâtiments d'intérêt historique** et les lieux d'exposition selon une typologie qui sera à définir ;
 - Réaliser des **diagnostics de vulnérabilité** des bâtiments d'intérêt patrimonial et préconiser des **mesures d'adaptation et de protection** ;
 - Accompagner l'élaboration des **plans de protection des bâtiments** d'intérêt historique ;
 - Réaliser les **diagnostics de vulnérabilité** des établissements hospitaliers et médico-sociaux et préconisation de mesures d'adaptation et de protection ;
 - Accompagner les établissements hospitaliers et médico-sociaux dans **l'élaboration d'un PCA**.

Merci de votre attention